

la clé

*La lettre d'accompagnement
des coopérations technologiques
lycée-entreprise*

“ Les aides à l'innovation technologique ”

Les coopérations technologiques au cœur du développement territorial

Par la publication des deux circulaires :
 • **Le lycée des métiers** (n° 2003-036 du 27 fév. 2003)
 • **Actions d'innovation et de transfert de technologie assurées par les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels** (n° 2002-263 du 27 nov. 2002) le ministère de l'éducation nationale renforce le développement des coopérations technologiques entre les établissements publics locaux d'enseignement et les petites et moyennes entreprises.

Construites à proximité et intégrant toutes les dimensions de l'activité économique, qu'elles soient industrielles, tertiaires ou de services, les coopérations technologiques permettent aux établissements de lier leur activité d'enseignement à des situations professionnelles réelles et de conduire de véritables réalisations avec le milieu économique. Elles permettent aux entreprises pour leur propre recherche et développement de s'appuyer sur des compétences humaines et des équipements disponibles.

Enfin pour le territoire, et ce dernier aspect n'est peut-être pas toujours visible ou appréhendé, les coopérations technologiques valorisent au niveau local l'esprit de collaboration ou de partenariat et développent la mutualisation des moyens favorisant la créativité et le développement économique.

Au moment où est mise en œuvre une nouvelle étape de la décentralisation, on ne manquera pas de mettre en relief les logiques de réseaux qui se sont affirmées ces dernières années et

ont abouti à la création, dans le cadre des contrats de plan état-région, d'une cinquantaine de plate-formes technologiques de coopération. L'originalité de ces dispositifs tient dans leur ancrage territorial illustrant ce qui devient la clef de la réussite d'un lieu, **sa capacité à générer compétences et coopérations**. Nombreux sont maintenant les établissements qui, dans le cadre des politiques académiques, s'inscrivent dans ces démarches.

Reste la question des financements et celle de la pérennité de ces dispositifs. **Coopérer, c'est, pour une entreprise et un lycée, développer ensemble des projets pouvant être soutenus financièrement.**

Ce numéro de la Clé est consacré à cette question et cherche à répondre au mieux aux interrogations nombreuses qui parviennent au centre de ressources. Les pistes qui vous sont présentées sont des pistes encore peu connues des établissements et des petites entreprises. C'est sur la base d'un partenariat bien construit que ces aides ou contributions doivent être recherchées. Elles ne sont pas exhaustives, chaque région a ses spécificités.

Pour réussir à mobiliser les moyens financiers nécessaires aux coopérations, il faut être capable de s'inscrire dans le paysage institutionnel, social et économique.

Francis MORIN
*Chargé de mission au bureau
du partenariat et du monde professionnel
Direction de l'Enseignement Scolaire (DESCO)*

1

DANS CE NUMÉRO :

- **Coopérations «aidées»** 2 et 3
 - *La serre expérimentale*
 - *Un tryptique pour l'innovation*
 - *La machine de lasurage*
 - **Supplément info** 4 et 5
 - *Panorama des Aides à l'innovation technologique*
 - **Repères** 6
 - *Supports juridiques et financiers des coopérations :*
 - *Journée nationale de réflexion du 23/01/03*
- Communication:
- *Annuaire «Contacts 2003»*
 - *Portail européen pour l'éducation et la formation*



Sur le terrain

► Le collège CARCO expose sa serre expérimentale / Aide aux jeunes

Extrait de l'article de Noël LABELLE «Le Villefranchois» :

Vingt-six élèves de troisième technologique du collège Francis Carco se sont lancés dans la réalisation d'un projet de grande envergure. Avec l'aide de Frédéric Espavilet et Henri Malaquin, respectivement professeurs de technologie et de physique, les adolescents se sont investis **dans la construction d'une serre expérimentale à caisson phytotron entièrement automatisée et contrôlée par ordinateur.**

Toute personne captivée par les mystères de Nicolas le Jardinier connaît la fonction d'une serre dans le bon rendement d'un potager, mais celle-ci dépasse de beaucoup les idées préconçues sur la chose. Elle n'a plus rien à voir avec le bout de bâche tendue au dessus des laitues du voisin. Ici on fait dans le moderne : l'engin est bourré d'électronique. Capteurs de lumière, d'humidité, de températures, tout cela permet de déclencher le système d'arrosage, l'air pulsé, de baisser les rideaux ou de déclencher les systèmes d'alarme.

Cette petite merveille de la technologie, entièrement créée par les élèves, n'en est pour l'instant qu'au stade de prototype,

mais la maquette fonctionne à merveille. Projet totalement innovant et inexistant sur le marché aujourd'hui, il a reçu **le soutien financier de l'ANVAR et du CNRS de Toulouse. Avec l'aide jeune de 4 000 euros notamment et le soutien technique de l'INRA**, la période de construction d'un modèle de six mètres de long sur trois de large a débuté cette année.

Si le but est de réussir à faire breveter l'invention, il ne faut pas oublier l'**aspect pédagogique**. C'est d'ailleurs ce qui intéresse le plus les deux enseignants et leurs élèves :

«On a travaillé comme dans une petite entreprise» souligne Etienne. «Lorsque nous rencontrons un problème, nous essayons de le résoudre sans attendre que le prof nous donne la solution». Cette serre a déjà réussi à faire germer les ambitions de ses créateurs.

Contact : **Frédéric ESPALIVET**

Professeur de technologie - Collège Francis Carco

Tél : 05 65 45 23 93

e.mail : 0121213d@ac-toulouse.fr

Tout savoir sur le projet : <http://technocarco.free.fr>

► Un tryptique pour l'innovation / PTR et Cortechs

Article diffusé par l'ADER dans la Lettre de la Recherche et de la Technologie téléchargeable sur le site www.reims-ader.com.

L'entreprise: **JeanTils & Gillet**

Le projet : **Rationaliser la gamme de volets roulants**

Le centre de compétences : **le lycée François Bazin avec ses spécialités de « Mise en œuvre des matériaux »**

Le soutien : **Les aides à l'innovation Cortechs et PTR**

► Le projet de l'entreprise :

La collaboration entre le lycée François Bazin et la société JeanTils & Gillet a permis à cette dernière de rationaliser sa gamme de volets roulants.

Installée dans la zone industrielle de Mohon à Charleville-Mézières, la société JeanTils & Gillet est spécialisée dans la fermeture du bâtiment et la serrurerie. L'entreprise emploie une centaine de personnes réparties entre le siège ardennais et quatre agences en France. Elle réalise un chiffre d'affaires de 12,8 M€. Elle fabrique notamment, sur mesure, des ouvrants en PVC de volets roulants, des rideaux de magasins métalliques pour des clients situés dans tout le pays.

Le contact entre le directeur technique et le chef des travaux du lycée a permis de **mettre en évidence deux pistes destinées à améliorer la compétitivité des produits de l'entreprise :**

- d'une part, la rationalisation de la gamme par la mise en place d'indices de résistance,
- d'autre part, la conception et la mise au point d'un dispositif de réduction des frottements.

Une offre globale d'amélioration de la gamme de volets roulants a été proposée par le lycée depuis la recherche de spécialistes pouvant l'accompagner dans sa démarche jusqu'au montage du dossier d'aide financière.

A la suite de l'étude, l'entreprise a pu abandonner un quart de ses profils. Elle a développé le champ d'application d'un profil particulièrement résistant «utilisation des taquets plastiques associés aux crochets». Elle a gagné de nouveaux marchés

grâce à une réponse personnalisée (critère de portée, de hauteur et de prise au vent...) aux besoins des clients.

L'utilisation des «taquets» plastiques associés au crochet améliore la tenue au vent, permet le blocage transversal des lames, recentre automatiquement les lames pendant les mouvements de montée-descente, atténue bruit et oxydation, facilite le montage, diminue le stock de pièces détachées (un taquet remplace quatre pièces).

L'étude et la réalisation du taquet réducteur de bruit a fait l'objet d'une **prestation technologique réseau (PTR)**. Les nouvelles glissières sont esthétiques, économiques et permettent une meilleure résistance au vent. L'ensemble est plus léger et s'enroule plus facilement. L'entreprise a mis sur le marché un nouveau produit NERVALAM « PRO », volet roulant peu bruyant, qui peut se manœuvrer sans moteur.

Contact : **M. JOWIK**

JEANTILS & GILLET

Tél. : 03 24 57 65 00

e.mail : jeantils.gillet@wanadoo.fr

► Le centre de compétences :

Installé dans les Ardennes à Charleville-Mézières, le lycée général et technologique François Bazin fort de ses 9 sections de techniciens supérieurs a réalisé ces prestations.

Depuis, il a mis moyens, matériels et compétences à disposition de la PFT « mise en œuvre des matériaux » comme les lycées professionnels Louis Armand (Vivier-Au-Court) et Jean-Baptiste Clément (Sedan). Cette plate-forme technologique achève sa structure en Groupement d'Intérêt Public avec les laboratoires du CRITT-MDTS, du CTIF, du CETIM, avec l'IFTS antenne de l'université de Reims et la CCI des Ardennes.

En adéquation avec un secteur local fortement industrialisé (un salarié ardennais sur deux est employé dans la métallurgie et la travail des métaux), **cette plate-forme développe ses prestations de services auprès des PME-PMI de la fonderie, plasturgie, forge, emboutissage, céramique et outillage.**

Un animateur, issu du corps enseignant, est mis à la disposition de la plate-forme. Il s'appuie très largement sur les équipes éducatives pour mener des actions très concrètes : organisation de journées techniques à destination des industriels, réalisation de prestations, sensibilisation des enseignants à l'écoute des besoins des entreprises et formation de ces mêmes enseignants aux nouveautés technologiques.

Cette plate-forme participe activement avec les autres PFT, à la mise en réseau des compétences techniques de la région Champagne-Ardenne à travers Champagne Ardenne Technologie.

Contact : **Hervé CASPANI**

Lycée François Bazin

Portable : 06 80 95 39 73

e.mail : herve.caspani@pft-champagne-ardenne.org

► Le soutien :

Champagne Ardenne Technologie (RDT régional) a soutenu ce projet par le financement d'une convention « recruter pour innover » (CORTECHS) et d'une Prestation Technologique Réseau (PTR).

Le besoin de rationaliser la gamme de volets et d'édifier des outils d'aide à la décision pour les commerciaux, a permis à la société Jeantils & Gillet **d'embaucher une personne par le biais d'une convention « recruter pour innover ».** Cette convention est destinée à favoriser la conduite de projets technologiques dans

l'entreprise par un technicien supérieur recruté à cette occasion.

Ce technicien a bénéficié de l'assistance d'un professeur enseignant dans la section de techniciens supérieurs « Conception de produits industriels » du lycée Bazin pour remplir sa mission. Ensemble, ils ont établi les critères des profils (moments d'inertie, flèche au mètre, résistance...). Les performances de profils ont été définies par la théorie et validées par des essais. Les profils ont été classés et les moins performants abandonnés. Un document d'aide à la préconisation a été établi.

La prestation technologique réseau (PTR) a permis de financer l'étude et la mise au point de nouveaux taquets, le dessin et la réalisation de l'outillage. La PTR a pour objectif d'encourager les partenariats entre les PME-PMI et les centres de compétences.

Ce partenariat se met en place à l'occasion d'un projet technologique qui nécessite une compétence que l'entreprise n'a pas en interne.

A l'issue de cette prestation globale et rapide, l'entreprise a élevé son niveau technologique, proposé un nouveau produit et gagné en parts de marché.

Contact :

Christophe JUPPIN

Champagne Ardenne Technologie

Tél. : 03 26 68 29 97

e.mail : rdt@champagne-ardenne-tech.fr

<http://www.champagne-ardenne-tech.fr>



Dans les académies

► Machine spéciale de lasurage de barres pour tringles à rideaux / 1^{er} prix Lycées Technologiques et professionnels du 22^e concours innovation 2002.

Article diffusé par l'ADERMIP dans sa lettre n°63 de février 2003.
www.adermip.com

Cette machine a été réalisée dans le cadre des relations Ecoles-Entreprises par la section de techniciens supérieurs option «Mécanique et Automatismes Industriels (MAI)» dans le cadre de l'épreuve professionnelle « conception, réalisation, test et intégration » du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) MAI.

Elle est le résultat d'une collaboration étroite entre l'entreprise de fabrication d'accessoires décoratifs ATN et l'équipe pédagogique du Lycée Antoine Bourdelle basés à Montauban. **L'équipe pédagogique a proposé ses savoir-faire avec ses contraintes temporelles. L'entreprise a énoncé son besoin d'automatisation.**

Déroulement du projet de juin 2001 à juin 2002 :

- Le cahier des charges est établi conjointement et évolue à chaque revue de projet.
- La version définitive du cahier des charges et la conception sont signées fin décembre 2001.
- La phase conception des parties «opérative et commande» s'achève en février 2002.
- Les commandes de matériel, réalisation et premières mises au point cinématique s'échelonnent jusqu'à fin 2002, période à laquelle les étudiants soutiennent leur travail.

En octobre 2002, le prototype réalisé est confié à l'entreprise qui lance immédiatement les essais.

Le projet a bénéficié d'une **Prestation Technologique Réseau (PTR)** dont la subvention a été accordée par Miditech et financée conjointement par l'Anvar et le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Le projet primé a consisté à étudier et mettre en œuvre un prototype d'essais de lasurage de barres pour tringles à rideaux.

Le prototype réalisé a pour fonction de :

- Valider des idées de production automatisée d'un processus difficile à appréhender.
- Permettre d'accroître la production.
- Proposer des produits nouveaux qu'il sera difficile de «copier» sans cet outil de production.

Un tel projet ne peut réussir que si les éléments suivants sont réunis :

- Clarté et rigueur dans l'élaboration du cahier des charges.
- Implication importante des divers partenaires et motivation sérieuse des étudiants.
- Prise en charge par l'entreprise des essais terminaux touchant de plus près le produit.
- Acceptation du risque à l'erreur.

Ce projet permet à l'entreprise de disposer d'un outil lui permettant d'envisager :

- Un processus automatisé de lasurage et la mise en œuvre de plusieurs machines de production.
- D'autres processus diversifiés la mettant en valeur auprès de ses clients.

Les étudiants ont bénéficié d'un support industriel leur permettant de se préparer dans les meilleures conditions à l'insertion dans la vie professionnelle. Messieurs Charmolue, Marchesin, Mayeur, Tuizat, professeurs de l'équipe pédagogique, se sont beaucoup investis en plus de leur charge éducative.

Contacts :

Lycée Antoine Bourdelle

Bernard Mayeur, Responsable de projet, professeur

e.mail : Bernard.Mayeur@ac-toulouse.fr

Raymond Terral – Didier Bergon, Chefs des Travaux

Tel : 05 63 92 63 00e.mail : rterral@ac-toulouse.fr

PANORAMA DES AIDES À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Les coopérations technologiques avec les entreprises peuvent être soutenues par des aides financières :

Prestation technologique de réseau (PTR) 1

Objectif :

Faciliter l'accès des PME-PMI, ayant un projet technologique, à des compétences technologiques externes à l'entreprise.

Caractéristiques :

La prestation s'inscrit dans une démarche d'innovation ou d'accroissement du niveau technologique de l'entreprise :

- pré-études technologiques, essais, modélisations,
- calculs, études de faisabilité scientifiques et techniques,
- caractérisations de produits,
- études d'état de l'art, recherche d'antériorité, veille technologique, premier brevet français,
- études socio-économiques et études de marché de nouveaux procédés ou produits,
- conduite de projet,
- recherche de partenaires technologiques, ...

Sont exclus :

Toutes prestations de routine, ou à caractère réglementaire :

- études d'investissement ou d'organisation sans élévation du niveau technologique,
- diagnostics « qualité »,
- études stratégiques sans caractère technologique spécifique.

Le prestataire est choisi par l'entreprise en concertation avec le membre du Réseau prescripteur de la PTR.

Entreprise(s) visée(s) :

Toute PME-PMI :

- peu familiarisée avec le partenariat technologique,
- ayant une activité industrielle existante ou en création, un effectif inférieur à 2 000 personnes, et n'appartenant pas à un groupe de plus de 2 000 personnes,
- située dans la région .

Sont exclus

- les inventeurs indépendants,
- les organismes privés, associatifs, ou collectifs chargés de conseil, assistance ou transfert de technologie,
- les entreprises en situation financière difficile,
- les entreprises ayant eu une aide publique à caractère technologique depuis moins de deux ans.

Modalités de l'aide :

Subvention de 75% maximum des dépenses, plafonnée à 5 000 € HT, versée directement au prestataire.

En savoir plus :

RDT, DRIRE, ANVAR, DRRT, Région
<http://www.ridt.org>
<http://www.anvar.fr>

► Aides aux entreprises, accessibles dès lors qu'elles coopèrent avec un établissement d'enseignement :

- Prestation technologique de réseau (PTR) 1
- Recruter pour innover (CORTECHS) 2
- Fonds consultant 3
- Fonds d'expertise 4

► Aide aux jeunes 5

► Aides européennes 6

Recruter pour innover (Cortechs) 2

Objectif :

Aider un projet de développement qui associe trois partenaires :

- une PME-PMI porteuse d'un projet innovant,
- un technicien supérieur chargé de la réalisation du projet,
- un centre de compétences qui assure l'encadrement scientifique et technique du projet.

Caractéristiques :

L'entreprise doit :

- confier au technicien un projet de développement innovant,
- impliquer dans ce projet un centre de compétences qui apportera un support technique au technicien.

Le technicien doit :

- être âgé de moins de 30 ans,
- être titulaire d'un DUT, d'un BTS ou d'un diplôme équivalent,
- être embauché à durée indéterminée.

Le centre de compétences doit être implanté de préférence à proximité de l'entreprise et appartenir à l'une des structures suivantes :

- lycée d'enseignement technologique ou professionnel,
- IUT,
- Ecoles d'ingénieurs,
- Laboratoires de recherche,
- Structure de transfert de technologie.

Entreprise(s) visée(s) :

Toute PME-PMI de droit français dont l'effectif est inférieur à 500 personnes.

Modalités de l'aide :

Subvention forfaitaire variable en fonction du niveau d'études.

Dépôt et suivi du dossier :

Le dossier est instruit par un Conseiller en Développement Technologique du Réseau de Développement Technologique. Après avis de la commission consultative, il est soumis à l'accord du financeur.

En savoir plus :
<http://www.anvar.fr>

Fonds consultant 3

Proposé dans certaines régions.
Contacter le **réseau de développement technologique**
ou le **Conseil régional** pour connaître les spécificités.

Objectif :

Fournir au PME-PMI une expertise scientifique pendant un an.

Les enseignants des lycées d'enseignement technologique et professionnel sont des experts susceptibles de s'inscrire dans la procédure de fonds consultant (1 à 2 experts par fonds consultant).

Caractéristiques :

Le projet doit favoriser le développement technologique de l'entreprise par :

- l'évaluation d'un procédé (qualité, performances, prix de revient...),
- l'accompagnement d'un projet,
- l'évaluation d'un produit,
- la définition d'une stratégie expérimentale,
- la mise en oeuvre d'une technologie nouvelle,
- l'étude de possibilité de diversification.

Entreprise(s) visée(s) :

Toute PME-PMI de la Région, inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, dont l'effectif est inférieur à 500 personnes.

Modalités de l'aide :

L'entreprise bénéficie d'un crédit de quatre à huit demi-journées sur une durée d'un an pour travailler sur son projet de développement technologique avec un ou deux consultant(s) aux compétences complémentaires.

L'intervention de chaque consultant est limitée à quatre demi-journées soit une rémunération maximale de 916 €.

Une entreprise ne peut bénéficier que d'un seul fonds consultant sur 12 mois.

Procédure au sein de lycée (EPL) :

Depuis le décret n°2000-632 du 30 juin 2000, le fruit de la prestation (916 € ou 2 x 916 €) sera versé à l'EPL dont sont issus les experts. Ces derniers pourront être indemnisés directement par l'établissement

En savoir plus :

les Conseillers en développement technologique : www.afci.cci.fr
Rubrique innover

Fonds d'expertise 4

Proposé dans certaines régions.
Contacter le **réseau de développement technologique**
ou le **Conseil régional** pour connaître les spécificités.

Objectif :

Permettre à une entreprise ayant un problème technique relatif à un produit ou un procédé de travailler une demi-journée avec un ou deux experts.

Caractéristiques :

L'expertise doit porter sur :

- l'évaluation de la faisabilité du projet de développement technologique,
- une première analyse des objectifs visés et des moyens à mettre en oeuvre.

Entreprise(s) visée(s) :

Toute PME-PMI de la Région, inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, dont l'effectif est inférieur à 500 personnes.

Modalités de l'aide :

Subvention d'un maximum de 763 € (soit 381 € par expert, un ou deux expert(s) aux compétences complémentaires).

Procédure au sein de lycée (EPL) :

Depuis le décret n°2000-632 du 30 juin 2000, le fruit de la prestation (763 € maximum) sera versé à l'EPL dont sont issus les experts. Ces derniers pourront être indemnisés directement par l'établissement

En savoir plus :

les Conseillers en développement technologique : www.afci.cci.fr
Rubrique innover

Aide aux jeunes 5

Objectif :

Aider les jeunes à réaliser un projet (produit, procédé de service) d'innovation technologique dans le cadre de leur établissement d'enseignement présentant les caractéristiques suivantes :

- **Un contenu technologique affirmé**
- **Une collaboration étroite avec une entreprise industrielle**

Caractéristique :

Le jeune est le véritable porteur du projet. Il est aidé, conseillé et soutenu durant la réalisation du projet par un tuteur.

Entreprise(s) visée(s) :

Toute entreprise industrielle (à l'exception des bureaux d'études) en privilégiant les collaborations avec les PME-PMI.

Eligibilité :

- mise au point d'un produit
- développement de produit ou procédé
- réalisation de prototypes ...

Modalités de l'aide :

Subvention d'un montant maximum de 50% du coût total du projet, et plafonnée à 6 000 Euros.

- Dépenses prises en compte :
 - achat de matériel non récupérable
 - coût de sous-traitance
 - frais de déplacement
 - frais de recherche documentaire, d'interrogation de banques de données.
- Dépenses non prises en compte :
 - frais de personnel

Dépôt et suivi du dossier :

Le dossier de demande « aide aux jeunes » est à retirer à la délégation ANVAR (c'est la localisation géographique de l'établissement d'enseignement, et non celle de l'entreprise, qui détermine la délégation Anvar compétente).

Il comprend la présentation du projet sous toutes ses dimensions (commerciale, technique, financière et organisationnelle)

En savoir plus :

<http://www.anvar.fr>

Aides européennes 6

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) :

<http://www.info-europe.fr/europe.web/document.dir/fich.dir/qroo1129.htm>

Fonds Social Européen (FSE) :

http://europa.eu.int/comm/employment_social/esf2000/index-fr.htm

► CONVENTION GÉNÉRALE DE COOPÉRATION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA CGPME



Le 23 janvier 2003, s'est déroulée la journée nationale de réflexion sur les supports juridiques et financiers des coopérations technologiques réalisées entre les partenaires de l'éducation et les PME-PMI, à la Maison de la Chimie.

Organisée par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (Direction de l'enseignement scolaire) et AGEFA PME, cette journée a réuni 80 participants, représentants des entreprises et animateurs académiques des coopérations technologiques lycée/entreprise.

Jacques CHESNAUD, Président délégué d'AGEFA PME et Jean-François Cuisinier, chef du service des formations à la DESCO ont ouvert la journée en insistant :

- sur l'importance des partenariats qui se développent entre les PME-PMI et l'éducation nationale et plus particulièrement du rôle moteur des coopérations technologiques lycée/entreprise dans cette démarche,
- sur la place du jeune et de son parcours de formation dans ce partenariat,
- sur l'inscription des coopérations technologiques lycée/entreprise dans un cadre pédagogique, juridique et financier clair et lisible afin de rendre ces actions professionnelles et pérennes.

Les participants ont travaillé, par atelier, sur trois thèmes de réflexion :

1. Quel est le support juridique et financier le plus adapté à un projet de coopération lycée /entreprise ?
2. A partir de l'expérience de la Basse-Normandie : la création d'un groupement d'intérêt public pour l'animation d'une plate-forme technologique
3. Le financement des actions et des outils de la coopération école/entreprise

Ces ateliers ont permis aux participants d'échanger autour de problématiques communes et de faire émerger des « procédures » transposables. Les problématiques évoquées contribueront à la réflexion engagée par le centre de ressources national des coopérations technologiques lycée/entreprise, Cap'Innov, sur la refonte du guide des coopérations technologiques lycée/entreprise édité en 1999. La journée s'est clôturée par un « zoom » sur le Groupement d'Intérêt Public Innovation Transfert de Technologie (GIPITT). Maître Benoit JORION, avocat à la cour, et David BLONDEL, consultant-formateur, ont apporté des précisions et éclaircissements sur la constitution d'un GIPITT.

Les débats des ateliers et des séances d'ouverture et de clôture feront l'objet d'une diffusion à la fin du premier semestre 2003.

Contacts :

Laurence POITTEVIN / AGEFA PME
Tél : 01 55 23 23 80 - lpoittevin@agefa.org
Francis MORIN / DESCO A5 Tél : 01 55 55 37 93
francis.morin@education.gouv.fr

► « Des lieux et des liens »

Politique du territoire à
l'heure de la mondialisation

de Pierre VELTZ

La montée des interdépendances à large échelle, ce qu'on appelle communément la mondialisation, bouleverse en profondeur les repères de nos actions et de nos projets. Lorsque les liens à grande distance et le temps court des événements mondiaux sont aussi structurants que les liens de proximité et le temps long des enracinements locaux, que deviennent les lieux, les territoires, les espaces de nos institutions politiques et de nos appartenances naturelles ?

Editions de l'Aube
Collection Intervention
www.aube-editions.com

Si vous souhaitez nous adresser des propositions d'articles ou recevoir directement les prochains numéros, contactez-nous.
La Clé éditée par :

CAP'INNOV

65b, rue Hénon

69004 LYON

Tél : 04 72 80 66 30 / 36

Fax : 04 72 80 66 09

Email : mail@cap-innov.org

Site : www.cap-innov.org

Responsables

de la publication :

Jacqueline MÉNAGÉ

Alain MAMESSIER

Comité de rédaction :

Francis MORIN

Dominic BOUCHERON

Stéphanie LEMOINE

Sylvie TÛMPLING

Imprimerie : FAYOLLE

69120 Vaulx en Velin

Dépôt légal : 1996

ISSN : 1632 - 4714

Tirage : 20 000 ex.

► COMMUNICATION :

► Annuaire CAP'INNOV « Contacts 2003 »

Véritable outil opérationnel, cet annuaire vous permettra d'identifier, par région, les acteurs de la coopération technologique lycée/entreprise classés en trois rubriques :

- Les acteurs académiques régionaux,
- Les plates-formes technologiques validées à ce jour par la commission nationale de validation,
- Les partenaires du développement.

Pour en commander : mail@cap-innov.org

► Un portail européen pour l'éducation et la formation

La Commission européenne vient de mettre en ligne un portail dédié à l'éducation et la formation dans l'Union européenne.

Outre des informations d'ordre général sur les différents systèmes éducatifs des quinze pays membres, le site propose également aux étudiants de consulter les opportunités d'études à l'étranger, de s'informer sur les programmes européens d'échanges universitaires et de découvrir plus en profondeur la destination choisie.

<http://www.ploteus.net/ploteus/portal/welcome.jsp?from=/ploteus/portal/home.jsp>